

**DEC24260DAJ**

**Décision du 13 juin 2024 portant nomination de M. Olivier SANDRA en qualité de Référent intégrité scientifique**

**Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, modifiée par la décision du 29 septembre 2021 (note de service n°2021-61),

Vu la décision du 9 décembre 2020 (note de service 2020-96) portant organisation de la délégation à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche,

Vu la décision du 13 juin 2024 portant nomination de Mme Claire LURIN en qualité de Déléguée à la déontologie, à l'intégrité scientifique et à l'éthique des projets de recherche d'INRAE, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

**Décide :**

**Article unique :**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, M. Olivier SANDRA, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé Référent intégrité scientifique pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 13 juin 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

